



Syndicat Ufict-CGT de la CRAM Nord-Picardie

11 Allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex
tel /fax 03.20.05.81.27

Lettre ouverte !

Monsieur le Directeur de la CRAMIF
17-19 avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19

Villeneuve d'Ascq, le 20 mai 2009

NON AU LICENCIEMENT DE NOTRE COLLEGUE Jean-Marie ANAVY !!!

Notre syndicat a été alerté sur le licenciement pour « insuffisance professionnelle » de notre collègue Jean-Marie ANAVY.

Cette tentative de licenciement contourne les droits des salariés définis par notre Convention Collective Nationale

- *pas de communication du dossier et des éventuels faits reprochés*
- *pas de convocation des délégués du personnel lors de l'entretien préalable*
- *pas de possibilité de se défendre devant le Conseil de Discipline paritaire*

en « s'appuyant » sur une jurisprudence actuellement défavorable aux travailleurs.

Nous ne pouvons accepter que dans notre Institution dite « Sociale », nos employeurs fassent comme les pire des patrons : chercher à contourner le droit social par tout moyen, et se faire « juge » et « exécuter ».

Si nos « employeurs » doivent innover, c'est dans le respect des salariés, leur bien-être et leur épanouissement !

En l'espèce, c'est loin d'être le cas, puisque Jean-Marie ANAVY est soutenu dans ses démarches par des associations anti-racistes, qu'il a déposé plainte pour « harcèlement ».

Il est absolument inacceptable humainement que Jean-Marie AVANY en soit réduit à mettre sa vie en danger en faisant une grève de la faim depuis le 11 mai, devant les locaux de la CRAMIF.

Nous exigeons la réintégration de notre Collègue, et le respect à l'avenir

- des dispositions conventionnelles protégeant les salariés de l'arbitraire
- de l'intégrité physique et morale des salariés

Le syndicat Ufict-CGT de la CRAM Nord Picardie